

GROUPE AL BARID BANK

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES**

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Aux Actionnaires de
AL BARID BANK S.A
Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021**

Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'AL BARID BANK et sa filiale (Groupe Al Barid Bank), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 3 145 005 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 399 327. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le directoire le 2 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Al Barid Bank au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié	Notre réponse
<p data-bbox="156 293 868 360"><i>Evaluation des dépréciations et provisions sur les crédits à la clientèle</i></p> <p data-bbox="156 405 868 613">Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le Groupe Al Barid Bank à une perte potentielle si les clients s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Al Barid Bank constitue des provisions pour dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p data-bbox="156 658 868 748">Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.</p> <p data-bbox="156 792 868 882">L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :</p> <ul data-bbox="156 904 868 1151" style="list-style-type: none"> - Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 ou Bucket 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes catégories ; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. <p data-bbox="156 1196 868 1352">Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans la note relative à l'application de l'IFRS 9 au niveau de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p data-bbox="156 1397 868 1532">Au 31 décembre 2021, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à 7 352 205 KMAD ; le montant total des dépréciations s'élève à 383 824 KMAD.</p> <p data-bbox="156 1554 868 1644">En ce qui concerne les engagements hors bilan à la clientèle pour 208 143 KMAD, les dépréciations pour pertes attendues s'élèvent à 589 KMAD.</p> <p data-bbox="156 1688 868 1823">Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituaient un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p data-bbox="895 405 1390 568">Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du Groupe Al Barid Bank et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p data-bbox="895 613 1390 703">Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs.</p> <p data-bbox="895 748 1390 837">Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul data-bbox="895 860 1390 1352" style="list-style-type: none"> - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Analyser les principaux paramètres et hypothèses retenus par le Groupe pour classer les encours par Bucket et évaluer les dépréciations afférentes ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de portefeuilles d'encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3.

Valorisation des instruments financiers à la juste valeur conformément à la norme IFRS9

Dans le cadre de ses activités de marché, le groupe Al Barid Bank détient des instruments financiers évalués et comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou des capitaux propres. La juste valeur des instruments financiers est déterminée, conformément à la note y afférente au niveau de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré la détermination de la juste valeur des instruments financiers comme un point clé d'audit au 31 décembre 2021, en raison :

- de l'importance du jugement requis pour la détermination de la juste valeur de ces instruments financiers;
- du risque d'incidence significative sur les résultats du groupe, au regard de l'importance du poste au niveau des états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2021, la valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat s'élève à KMAD 5 000 958 et à la juste valeur par capitaux propres à KMAD 18 698 841.

Notre approche d'audit s'appuie sur la revue du dispositif dédié à l'identification, au suivi et à l'évaluation à la juste valeur des actifs comptabilisés en tant qu'actifs évalués à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres.

De ce fait, nous avons examiné et testé, sur base d'échantillons, la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles clés portant notamment sur :

- L'identification et le classement des instruments financiers en actifs évalués à la juste valeur ;
- Le choix des approches d'évaluation de la juste valeur de ces instruments financiers ;
- La détermination des paramètres de marché ou d'évaluation (flux contractuels attendus le cas échéant, taux d'actualisation...),
- La réalisation de tests de détail pour la détermination de la juste valeur.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 13 mai 2022

Les Commissaires aux Comptes


FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Centre Réseau Grant Thornton
International
7 Boulevard Sidi el-Cheikh
TJ 10000 Casablanca
Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 47 47 34

Abdelaziz ALMECHATT
Associé



Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Al Barid Bank a publié pour la première fois des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards), avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2016, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière » et en appliquant les autres normes comptables telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Al Barid Bank utilise les modèles des états financiers consolidés (Bilan, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) tels qu'ils figurent sur le PCEC (Plan Comptable des Etablissements de Crédit) de Bank Al Maghrib.

Normes comptables appliquées

1. Périmètre de consolidation

Les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée détaillent les méthodes de consolidation selon le type de contrôle exercé.

Al Barid Bank exerce un contrôle exclusif et détient 100% des droits de vote de Barid Cash, société spécialisée dans les transferts nationaux et internationaux.

Options retenues

Al Barid Bank consolide Barid Cash selon la méthode de l'intégration globale.

A ce titre, toutes les transactions avec Barid Cash ainsi que les résultats de cessions internes sont éliminées en consolidation.

2. Bases d'évaluation et recours à des estimations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. Ils ont été préparés en effectuant les meilleures estimations possibles et en retenant certaines hypothèses qui affectent les montants figurant au bilan et au compte de résultat. Les montants effectifs ultérieurs peuvent s'avérer différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les principaux éléments concernés sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif.
- Les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles.
- Les évaluations opérées au titre du risque de crédit.
- L'estimation des provisions pour risques et charges.

3. Juste valeur

Obligatoire à compter du 1er janvier 2013, La norme IFRS 13 définit les modalités de calcul de la juste valeur utilisée pour l'évaluation des instruments financiers et les informations à fournir en annexes. Selon la norme, la juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché. Le Groupe ABB utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur.

L'IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

- **Niveau 1** : Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la Norme.

- **Niveau 2** : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

- **Niveau 3** : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses

que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

4. Actifs au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode qui permet de calculer le coût amorti d'un actif ou passif financier et d'imputer directement les coûts de transaction et toute décote ou surcote, sur les périodes appropriées.

5. Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à IFRS 9, Les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ce sont des instruments classés comme détenus à des fins de transaction ou, lors de leur comptabilisation initiale, ils ont été classés par l'entité dans cette catégorie ;

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

6. Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie de titre concerne les instruments de dettes du portefeuille de placement.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

7. Forward looking

La norme IFRS 9 exige l'utilisation des données historiques ; données internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponible, afin de faire des estimations de perte prospectives (forward looking). L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit et le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Un modèle en prenant en compte de données macroéconomique et prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est mis en place par le groupe ABB.

8. Immobilisations corporelles

La norme IAS 16 définit une immobilisation corporelle comme un actif détenu durablement pour produire des biens et services, pour être loué ou utilisé à des fins administratives.

La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'une des deux modèles :

Modèle du coût : Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Modèle de la réévaluation : Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

- Le coût comprend les frais directement rattachables à l'acquisition et les charges d'intérêts liées au financement de l'immobilisation.
- Le modèle de la réévaluation consiste à évaluer l'actif à la juste valeur qui correspond, le plus souvent, à une valeur de marché.
- Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité qui correspond à la durée d'utilisation effective.
- Le montant à amortir est égal au coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle du bien, c'est-à-dire le prix de vente en l'état à la fin de sa période d'utilisation.
- La norme définit une approche par composants qui consiste à décomposer une immobilisation corporelle selon ses constituants les plus significatifs. Chaque composant est alors comptabilisé séparément et amorti selon sa durée d'utilité propre.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti. Le montant amorti n'est pas diminué de la valeur résiduelle car les immobilisations sont conservées jusqu'à la fin de leur durée de vie.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité sauf pour les agences mobiles.

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

Al Barid Bank adopte l'approche par composant au niveau de ses agences bancaires.

Les principaux composants sont ventilés et amortis selon les quotes-parts et durées d'utilité suivantes :

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

9. Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit une immobilisation incorporelle comme un actif identifiable, non monétaire, sans substance physique qui a pour but de produire des biens et services. Les actifs incorporels correspondant à des immobilisations en non-valeurs sont exclus de cette définition.

- La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'un des deux modèles : modèle du coût ou modèle de la réévaluation, lorsqu'il existe un marché actif.
- Une immobilisation incorporelle ayant une durée de vie déterminée est amortie sur sa durée d'utilité.
- Une immobilisation ayant une durée de vie indéterminée doit faire l'objet d'un test de dépréciation, au minimum, à la clôture de chaque exercice.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité.

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Brevets et licences	5 ans	5 ans
Logiciels	5 ans	5 ans

Les actifs en non-valeurs identifiés sont éliminés.

10. Immeuble de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement peut générer des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation que ce soient des terrains ou des constructions en cours.

Options retenues

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Al Barid Bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

11. Instruments financiers - Première application de la norme IFRS 9

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplace la norme IAS 39 relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Celle-ci apporte des changements majeurs aux règles de classification et de dépréciation des actifs financiers. Les dispositions de cette nouvelle norme sont applicables à partir du 01/01/2018.

La norme IFRS 9 introduit notamment :

- de nouveaux critères pour le classement et l'évaluation des instruments financiers ;
- un modèle de dépréciation unique applicable aux créances et aux titres, fondé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes subies.

Classement

Alors que la précédente norme (IAS 39) conduisait à classer les actifs financiers principalement suivant le modèle de gestion, IFRS 9 énonce que le classement et l'évaluation de ces actifs dépendent à la fois du modèle de gestion (collecte, collecte et vente, vente) et des caractéristiques contractuelles des instruments dont principalement la nature des flux de trésorerie.



Le modèle de la collecte se caractérise par la seule perception des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie.

Le modèle de la collecte et vente se caractérise par la perception des revenus des actifs financiers et la revente de ces actifs.

Le modèle de la vente concerne les modèles autres, notamment la cession des actifs.

Il est important alors d'examiner si les flux de trésorerie contractuels sont composés uniquement du paiement du principal et des intérêts ou non : un test SPPI (Solely Payments of Principal and Interests) est alors requis.

Le croisement du test SPPI avec l'une des trois variantes du modèle de gestion permet de classer et d'évaluer les actifs financiers dans l'une des trois catégories, selon le schéma suivant :

- Actifs au Coût amorti = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte ;
- Actifs à la juste valeur par les capitaux propres recyclables (ou JV-OCI*) = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte et vente ;
- Actifs à la juste valeur par résultat (JVR) = Test SPPI non satisfaisant et/ou modèle de vente.

*(OCI : Other comprehensive income).

La norme offre deux options :

- Tout actif financier peut être classé dans la catégorie JVR, même si ses caractéristiques correspondent aux critères de l'une des deux premières catégories (coût amorti ou JV-OCI);
- Les instruments de capitaux propres (actions), caractérisés par des flux financiers ne répondant pas aux critères du test SPPI, peuvent être classés dans la catégorie juste valeur par capitaux propres non-recyclables. Les gains et pertes constatées en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat.

Evaluation

A l'entrée, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire à leur valeur de marché ; s'y ajoutent les frais de transaction sauf lorsque l'actif est évalué à la JVR.

Ultérieurement, le coût amorti d'un actif est calculé en appliquant le taux d'intérêt effectif (TIE) à sa valeur brute comptable, sauf pour les actifs dépréciés.

Les variations de valeur des actifs évalués en JV-OCI sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les variations de valeur des actifs évalués en JVR sont comptabilisées dans le résultat net.

Options retenues

L'ensemble du portefeuille a été soumis aux conditions énoncées par la norme.

Une attention particulière a été apportée aux options et clauses contractuelles des instruments de dettes.

Les portefeuilles de la norme IAS 39 ont été reclassés comme suit :

IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs à la juste valeur par résultat (JVR)
	OPCVM (Reclassement à partir des Actifs disponibles à la vente - AFS)
Actifs disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par les capitaux propres (JV-OCI)
Instruments de dettes	Instruments de dettes
Prêts et créances Placements détenus jusqu'à l'échéance	Actifs au coût amorti

Dépréciation

Au modèle de dépréciation de l'IAS 39, basée sur les pertes avérées ou subies, la norme IFRS 9 substitue un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses).

Les pertes attendues sont calculées uniformément selon la formule suivante :

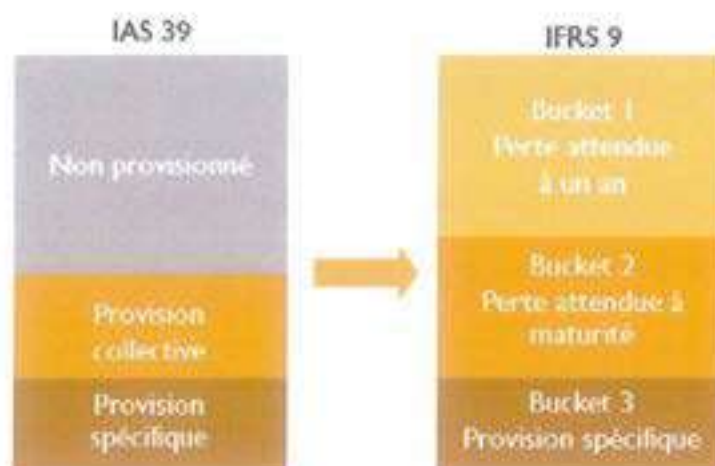
$$ECL = PD \times LGD \times EAD$$

Où EAD = Engagement bilan + Engagement hors bilan x CCF

Les paramètres sont :

- PD (Probability of Default) est la probabilité de défaut ;
- LGD (Loss Given Default) est le taux de perte ;
- EAD (Exposure At Default) est le montant de l'exposition en cas de défaut ;
- CCF (Credit conversion factor) est le taux de transformation des engagements hors bilan en tirage bilan.

Le modèle de dépréciation s'articule en 3 phases (ou Buckets) suivant l'aggravation du risque crédit.



En phase 1 (Bucket 1), la norme instaure une dépréciation calculée sur les actifs financiers dès leur comptabilisation initiale. Ces créances saines entrent dans le périmètre de provisionnement du risque client alors que jusqu'à présent, seules étaient appréhendées les créances ayant fait l'objet d'une "indication objective de dépréciation" (IAS 39).

La provision, calculée sur les pertes attendues à 12 mois, est reconduite si, au cours de l'année, aucun événement ou signe de détérioration de la situation de l'emprunteur n'est constaté.

En phase 2 (Bucket 2), dès qu'un "accroissement significatif du risque de crédit" est constaté, la dépréciation est calculée sur la durée de vie de l'actif financier.

En phase 3 (Bucket 3), si le risque de crédit d'un actif financier augmente au point qu'il est considéré comme douteux, la dépréciation est calculée sur la durée de vie résiduelle de l'actif financier.

La norme ne mentionne aucune méthode pouvant servir à caractériser un accroissement significatif du risque de crédit. Elle énumère cependant un certain nombre de facteurs, qualitatifs ou quantitatifs, pouvant être pris en considération.

Options retenues

Prêts accordés

Le classement des crédits ainsi que la notion de dégradation significative reposent sur le critère des impayés, selon le schéma suivant :

- les crédits sans impayés sont logés dans le Bucket 1 ;
- les crédits avec 1, 2 et 3 impayés sont classés dans le Bucket 2 ;
- les crédits sont classés à partir du 4ème impayé dans le Bucket 3.

Une LGD forfaitaire normative de 45% est retenue pour le calcul des pertes attendues (ECL) relatives aux prêts accordés, dans l'attente de l'enrichissement de l'historique des données de récupérations.

Titres

Le niveau de la probabilité de défaut est corrélé à une notation ou rating externe, lorsqu'elle existe, qui indique la qualité de la contrepartie ou à une notation interne, calculée selon un modèle ad hoc lorsque les états financiers de l'émetteur sont disponibles.

Un mapping est établi entre le niveau des notes attribuées et la probabilité de défaut, le niveau le plus élevé étant celui des titres dotés d'une notation souveraine qui reçoivent une probabilité de défaut nulle.

À l'exception des titres souverains ou des titres dotés de la garantie de l'Etat, auxquels sont attribués des LGD respectives de 0% et 3%, les autres titres reçoivent une LGD forfaitaire de 45% pour le calcul des ECL.

12. Produits des activités ordinaires - Première application de la norme IFRS 15

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction » et leurs interprétations (IFRIC & SIC). Elle introduit de nouveaux principes de pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location, des contrats d'assurance, des contrats d'instruments financiers et des contrats de garantie.

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus décliné en cinq étapes successives :



Options retenues

Les traitements comptables prescrits par la norme IFRS 15 ont déjà été appliqués au cours des exercices antérieurs pour la reconnaissance des revenus générés par les commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit. S'agissant de commissions rémunérant des services continus, leur intégration au compte de résultat est réalisée au fur et à mesure de la prestation rendue.

13. Avantages au personnel

La norme IAS 19 distingue quatre types d'avantages au personnel :

Les avantages à court terme : Ils comprennent les salaires, les primes, les bonus, les congés annuels, la prévoyance. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les avantages à long terme : Ils comprennent les primes liées à l'ancienneté, les indemnités de fin de carrière (ou de départ à la retraite), la couverture médicale postérieure à l'emploi des retraités et de leur famille, la garantie décès-invalidité. Leur calcul fait l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les indemnités de fin de contrat de travail : Ils sont versés lors de la résiliation du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou suite à la décision des membres du personnel de partir volontairement. Les indemnités exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Les avantages postérieurs à l'emploi : Ils sont constitués principalement par les pensions de retraite. La norme distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Dans un régime à cotisations définies, l'entité verse des cotisations à une caisse de retraite et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si la caisse n'a pas les moyens suffisants pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus. Ce régime ne génère aucun engagement pour l'entité et ne fait l'objet d'aucune provision.

Dans un régime à prestations définies, l'entité est engagée sur un niveau de prestations résultant d'une clause de la convention collective - ou du statut du personnel - mais également d'une obligation implicite due aux usages. Ce régime génère un engagement à la charge de l'entité et doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Options retenues

Les pensions de retraite sont servies par une caisse de retraite externe selon un schéma de régime à cotisations définies.

14. Provisions pour risques

La norme IAS 37 soumet la constitution d'une provision pour risques aux conditions suivantes :

- Une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs.
- Une sortie de trésorerie probable pour éteindre cette obligation.
- Une correcte estimation pour couvrir l'obligation identifiée et son ajustement à chaque clôture d'exercice.

Les provisions doivent faire l'objet d'une actualisation lorsque leur échéance n'est pas à court terme et que l'effet est significatif.

Options retenues

Les provisions pour risques, non éligibles aux critères de la norme, sont annulées.

15. Impôts sur les bénéfices

La norme IAS 12 traite de la comptabilisation de l'impôt exigible et de l'impôt différé actif et passif.

- L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice courant.
- L'impôt différé correspond au flux d'impôt futur né des différences temporelles entre valeur comptable et base fiscale d'éléments du bilan, suivant l'approche bilancielle. L'impôt différé actif est un montant déductible postérieurement, sa comptabilisation est conditionnée par l'existence de bénéfices imposables suffisants pour l'absorber. L'impôt différé passif est un montant imposable au cours des exercices futurs.
- Le montant de l'impôt différé est ajusté à chaque changement de taux ou de règles fiscales, selon la méthode du report variable.

16. Norme IFRS 16 : contrat de location

Principe de la norme :

Publiée en 2016 et applicable à compter de janvier 2019, l'IFRS 16 remplace l'IAS 17 et toutes les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location. Son objectif, harmoniser le traitement comptable prévu pour les contrats de location, qu'ils soient simples ou de financement.

Au bilan sera donc constaté un droit d'utilisation à l'actif et une dette locative au passif. Dans les comptes de résultat, sera comptabilisé l'amortissement linéaire du droit d'utilisation ainsi que la charge d'intérêt relative à la dette locative.

Un contrat de location est considéré éligible à l'IFRS 16, lorsqu'il respecte les conditions suivantes :



Options normatives retenues :

- Modalités de transition

Le Groupe ABB a opté pour la mise en œuvre de l'approche rétrospective modifiée, pour laquelle le droit d'utilisation et la dette locative sont évalués à la somme des loyers restant à verser, actualisés au taux marginal d'endettement.

Le choix de cette modalité n'engendrera aucun impact sur les capitaux propres du Groupe.

- Seuils d'exemption

Le groupe ABB a adopté les seuils d'exemptions proposés par l'IASB, à savoir :

- Courte durée du contrat de location (≤ 12 mois) ;
- Faible valeur initiale de l'actif loué ($\leq 5\,000$ USD).

- Durée :

La durée d'un contrat de location correspond à la période pendant laquelle le contrat de location est non résiliable, ajustée des :

- Périodes optionnelles de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;

- Périodes optionnelles de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Les durées de location retenues par le Groupe ABB par nature d'actif loué se présentent comme suit :

- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location

- Loyers

Les paiements retenus pour l'évaluation de la dette locative et du droit d'utilisation correspondent à la somme des :

- Loyers fixes (y compris « fixes en substance ») ;
- Loyers variables basés sur un indice ou un taux ;
- Prix d'exercice de l'option d'achat ;
- Pénalités de sortie (si l'estimation de la durée de location implique le paiement de pénalités) ;
- Montants payables au titre des garanties de la valeur résiduelle.

17. Interprétation IFRIC 23 : incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat

L'IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise de quelle manière l'incertitude doit être prise en compte dans la comptabilisation des impôts sur le résultat dans les comptes annuels.

L'IFRIC 23 est applicable au premier janvier 2019, selon l'une des deux approches suivantes :

- Approche totalement rétrospective selon la norme IAS 8, si une entité peut le faire sans avoir recours à des connaissances a posteriori ;
- Approche dite partiellement rétrospective, avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans le RAN ou dans d'autres éléments appropriés des capitaux propres du bilan d'ouverture.

Le groupe ABB a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

BILAN IFRS

En milliers de DH

PASSIF IFRS	31/12/2021	31/12/2020	
Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Titres de créances émis	0	0	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Note 5	8 182 515	4 786 243
Dettes envers la clientèle	Note 6	61 136 243	57 510 122
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants	Note 7	277 208	249 136
Passifs d'impôts différés	Note 7	381 192	369 177
Comptes de régularisation et autres passifs	Note 8	2 599 019	2 631 021
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance			
Provisions pour risques et charges	Note 10	367 649	373 886
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		3 518	3 518
Dettes subordonnées	Note 11	602 453	602 601
Capitaux propres		3 145 005	2 764 323
Capital et réserves liées		1 042 559	1 036 508
Réserves consolidées		1 219 794	1 053 847
Part du Groupe		1 219 794	1 053 847
Part des minoritaires			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		483 325	469 248
Résultat de l'exercice		399 327	204 719
Part du Groupe		399 327	204 719
Part des minoritaires			
TOTAL PASSIF	76 694 802	69 290 027	

BILAN IFRS

En milliers de DH

ACTIF IFRS	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux	Note 1 2 046 111	2 635 346
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 2 5 000 958	2 879 005
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 338 341	2 877 419
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 662 617	1 586
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3 18 698 841	16 632 975
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	18 698 841	16 632 975
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		
Titres au coût amorti	Note 4 2 711 365	2 931 435
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 5 34 199 364	32 880 974
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 6 9 512 336	6 946 209
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0
Placements des activités d'assurance		
Actifs d'impôts exigibles	Note 7 357 638	385 871
Actifs d'impôts différés	Note 7 210 368	210 086
Comptes de régularisation et autres actifs	Note 8 1 929 936	1 711 277
Actifs non courants destinés à être cédés		0
Participation dans les entreprises mises en équivalence		
Immuebles de placement	12 514	12 514
Immobilisations corporelles	Note 9 1 427 908	1 469 764
Immobilisations incorporelles	Note 9 587 464	594 570
Ecart d'acquisition		0
TOTAL ACTIF	76 694 802	69 290 027

COMPTE DE RESULTAT IFRS

En milliers de DH

	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	1 633 631	1 627 735
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	524 525	509 839
Marge d'intérêts	1 109 106	1 037 896
Commissions perçues	804 625	772 687
Commissions servies	70 431	49 429
Marge sur commissions	734 194	723 238
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	366 208	320 982
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	398 439	320 982
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	759	
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	132 984	149 248
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	132 984	149 248
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Produit net des activités d'assurance		
Produits des autres activités	45 621	42 189
Charges des autres activités	102 686	82 447
Produit net Bancaire	2 318 428	2 191 116
Charges générales d'exploitation	1 302 593	1 418 664
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	222 395	217 507
Résultat brut d'exploitation	793 439	554 745
Coût du risque	(109 492)	(148 314)
Résultat d'exploitation	683 947	406 431
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	470	295
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
Résultat avant impôts	684 418	406 726
Impôts sur les bénéfices	285 090	202 007
Résultat net	399 327	204 719
Résultat hors groupe		
Résultat net part du groupe	399 327	204 719

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2021

En milliers de DH

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2020	976 771	59 737		1 258 566	469 248	2 764 322		2 764 322
Autres mouvements								
Capitaux propres au 1er janvier 2021 corrigés	976 771	59 737		1 258 566	469 248	2 764 322		2 764 322
Opérations sur capital		6 051		-8 051				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-32 722		-32 722		-32 722
Autres								
Résultat de l'exercice				399 327		399 327		399 327
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variation de juste valeur et transferts en résultat					14 077	14 077		14 077
Ecart de conversion : variation et transferts en résultat								
Gains ou pertes latents ou différés					14 077	14 077		14 077
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2021	976 771	65 787		1 619 121	483 325	3 145 005		3 145 005

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2021	31/12/2020
En milliers de DH		
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 941 886	2 919 853
Récupérations sur créances amorties		
Produits d'exploitation non bancaire perçus	54 832	60 727
Charges d'exploitation bancaire versées	793 160	835 893
Charges d'exploitation non bancaire versées	31 944	65 976
Charges générales d'exploitation versées	1 409 808	1 372 657
Impôts sur les résultats versés	248 913	232 811
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	512 803	483 443
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	(1 312 788)	459 818
Créances sur la clientèle	(2 579 885)	175 354
Titres de transaction et de placement	(4 152 248)	(6 205 882)
Autres actifs	4 741	(173 841)
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 441 587	2 436 350
Dépôts de la clientèle	3 580 788	2 504 781
Titres de créance émis	-	
Autres passifs	27 880	366 527
II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	(890 307)	(426 893)
III - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	(477 704)	36 750
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	529	412
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	69 999	67 117
Intérêts perçus		
Dividendes perçus	172	
IV - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(80 298)	(66 705)
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées		
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés	32 722	
V - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	(32 722)	
VI - VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	(879 724)	(29 955)
VII - TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 584 375	2 614 330
VIII - TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	2 004 651	2 584 375

**Note 1 - VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC,
SERVICE DES CHEQUES POSTAUX**

	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs en caisse	1 879 421	2 241 668
Banques centrales	166 691	393 680
Trésor public		
Service des chèques postaux		
Banque centrale, trésor public, service des chèques postaux	166 691	393 680
Valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	2 046 111	2 635 348

En milliers de DH

Notes 2 - ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	En milliers de DH		
	31/12/2021		31/12/2020
	Portefeuille de transactions	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
ACTIFS FINANCIERS			
Actions et autres titres à revenu variable	2 338 341	2 662 617	5 000 958
			2 877 419
			1 586
			2 879 005

REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR

	31/12/2021			31/12/2020		
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 338 341			2 877 419		
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 662 617			1 586		
Total	5 000 958			2 879 005		

Note 3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH			
	31/12/2021		31/12/2020	
	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions	Provisions
Bons du Trésor et valeurs assimilées	15 257 935	643 216		
Obligations	2 428 896	109 011	(11 600)	(4 279)
Titres de créances négociables	1 011 952	14 956	(3 480)	(4 153)
Actions et autres titres à revenu variable				
Titres de participation non consolidés	58			58
Total	18 698 841	767 182	(15 081)	744 838 (8 432)

REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR

	31/12/2021			31/12/2020		
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS						
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		18 698 841	58		18 632 817	58
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Obligations	11 600		69 430 (*)
Titres de créances négociables	3 480		
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés			
Dépréciations au 30 juin 2020	15 081		69 430
Dépréciations au 31 décembre 2019	8 432		69 430

(*) Provision durable IAS 39 classée en Bucket 3

EXPOSITION PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	17 680 719		69 430
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Exposition au 30 juin 2020	17 680 719		69 430
Exposition au 31 décembre 2019	15 677 368		69 430

Note 4 - TITRES AU COUT AMORTI

	En milliers de DH	
	31/12/2021	31/12/2020
Titres de créance négociables	2 146 088	2 365 077
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales	2 146 088	2 365 077
Autres titres de créance négociables		
Obligations	565 277	566 358
Obligations d'Etat	565 277	566 358
Autres obligations		
Total	2 711 365	2 931 435

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales			
Autres titres de créance négociables	1 081		
Obligations d'Etat	51		
Autres obligations			
Dépréciations au 31 décembre 2021	1 132		
Dépréciations au 31 décembre 2020	51		

EXPOSITION PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Titres au coût amorti	2 711 365		
Expositions au 31 décembre 2021	2 711 365		
Expositions au 31 décembre 2020	2 931 435		

Note 5 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	En milliers de DH	
	31/12/2021	31/12/2020
Comptes à vue	170 252	173 985
Prêts	33 633 935	32 706 989
Opérations de pension	395 176	
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	34 199 364	32 880 974
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	34 199 364	32 880 974

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	31/12/2021	31/12/2020
Comptes à vue	404 667	367 421
Emprunts		
Opérations de pension	7 777 848	4 418 822
Total des dettes envers les établissements de crédit	8 182 515	4 786 243

Note 6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

	31/12/2021	31/12/2020
	En milliers de DH	
Comptes ordinaires débiteurs	40 934	36 668
Prêts consentis à la clientèle	7 483 250	5 312 542
Opérations de pension	2 372 545	928 197
Opérations de location-financement		
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle (avant dépréciation)	9 896 729	7 277 407
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(384 393)	(331 198)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	9 512 336	6 946 209

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs	27 481 619	24 824 272
Comptes à terme	50 165	54 343
Comptes d'épargne	33 549 048	32 535 421
Bons de caisse	10 094	17 807
Opérations de pension		
Autres comptes créditeurs	45 317	78 279
Total des dettes envers la clientèle	61 136 243	57 510 122

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	15 672	206 374	161 778
Hors Bilan	569		
Dépréciations au 31 décembre 2021	16 241	206 374	161 778
Dépréciations au 31 décembre 2020	32 136	115 816	136 982

EXPOSITION PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	6 335 052	680 027	337 126
Hors Bilan	208 143		
Expositions au 31 décembre 2021	6 543 195	680 027	337 126
Expositions au 31 décembre 2020	5 583 526	495 769	282 362

Note 7 - IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

	En milliers de DH	
	31/12/2021	31/12/2020
Impôts courants	357 638	385 871
Impôts différés	210 368	210 086
Actifs d'impôts courants et différés	568 005	595 957
Impôts courants	277 208	249 136
Impôts différés	381 192	369 177
Passifs d'impôts courants et différés	658 400	618 313

Note 8 - COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	31/12/2021	31/12/2020
	En milliers de DH	
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	323	543
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres		1
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	116 785	128 528
Autres débiteurs et actifs divers	1 812 828	1 582 206
Total des comptes de régularisation et actifs divers	1 929 936	1 711 277
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	23	
Charges à payer et produits constatés d'avance	588 049	485 794
Autres créditeurs et passifs divers	2 010 947	2 145 227
Total des comptes de régularisation et passifs divers	2 599 019	2 631 021

Note 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	12 304	(2 995)	9 310	2 683	(2 249)	413
Equipement, mobilier, installations	452 259	(337 847)	114 412	441 960	(315 013)	126 947
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	1 714 039	(409 851)	1 304 188	1 606 761	(264 358)	1 342 403
Total Immobilisations corporelles	2 178 602	(760 692)	1 427 909	2 051 384	(581 620)	1 469 764
Logiciels informatiques acquis	136 244	(92 000)	44 244	123 148	(72 024)	51 124
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	543 220		543 220	543 446		543 446
dont fonds de commerce acquis	536 000		536 000	536 000		536 000
Total immobilisations incorporelles	679 464	(92 000)	587 464	666 594	(72 024)	594 570

En milliers de DH

Note 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	En milliers de DH			
	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Provisions pour litige	9 615	3 787	4 083	9 320
Provisions pour risques fiscaux				
Provisions pour restructurations				
Autres provisions pour risques et charges	364 271	47 588	53 529	358 330
Provisions pour risques et charges	373 886	51 375	57 612	367 649

Note 11 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	En milliers de DH	
	31/12/2021	31/12/2020
Autres dettes représentées par un titre		
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires		
Emprunts subordonnés	602 453	602 601
à durée déterminée	602 453	602 601
à durée indéterminée		
Titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Total	602 453	602 601

Note 12 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	En milliers de DH	
	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement donnés	208 143	198 899
Etablissements de crédit		
Clientèle	139 301	136 265
Autres engagements en faveur de la clientèle	68 843	62 634
Engagements de financement reçus		
Etablissements de crédit		
Clientèle		

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de garantie donnés	36 366	1 000 796
Etablissements de crédit	36 366	1 000 796
Clientèle		
Cautions administratives et fiscales		
Autres cautions		
Engagements de garantie reçus	5 880 852	4 885 320
Etablissements de crédit	43 214	42 934
Clientèle	5 837 637	4 842 386

Note 13 - PARTIES LIEES

	En milliers de CH	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif		
Prêts, avances et titres		11 900
Comptes ordinaires		11 900
Prêts		
Titres		
Opérations de location financement		
Actifs divers		29 145
	Total	41 045
Passif		
Dépôts		
Comptes ordinaires		
Autres emprunts		
Dettes représentées par un titre		
Passifs divers		32 069
	Total	32 069
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

ELEMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilés		
Commissions (produits)		114 171
Commissions (charges)		9 515
Prestations de services fournies		
Prestations de services reçues		
Loyers reçus		7 283
Autres		

Note 1 - MARGE D'INTERETS

	En milliers de DH			
	31/12/2021		31/12/2020	
	Produits	Charges	Net	Net
Opérations avec la clientèle	385 775	(301 469)	84 306	(63 856)
Comptes et prêts / emprunts	385 053	(279 187)	105 867	(58 985)
Opérations de pensions	722	(22 282)	(21 560)	(4 871)
Opérations de location-financement				
Opérations interbancaires	644 553	(223 020)	421 534	584 284
Comptes et prêts / emprunts	644 489	(6 440)	638 049	747 752
Opérations de pensions	64	(216 579)	(216 515)	(163 468)
Emprunts émis par le Groupe				
Instruments de couverture de résultats futurs				
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux				
Portefeuille de transaction				
Titres à revenu fixe				
Opérations de pensions				
Prêts / emprunts				
Dettes représentées par un titre				
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	492 949	(37)	492 913	400 877
Actifs au coût amorti	110 354		110 354	116 590
Total des produits et charges d'intérêt ou assimilés	1 633 631	(524 525)	1 109 106	1 037 896

Note 2 - COMMISSIONS NETTES

	En milliers de DH					
	31/12/2021		31/12/2020			
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	278 830	(48 081)	230 748	268 745	(30 738)	238 006
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	276 742		276 742	267 428		267 428
Sur titres	2 087	(16 569)	(14 482)	1 317	(13 290)	(11 973)
De change		(31 512)	(31 512)		(17 449)	(17 449)
Sur autres instruments financiers						
Prestations de services bancaires et financiers	525 796	(22 350)	503 446	503 922	(18 691)	485 232
Produits nets sur moyens de paiement	285 151		285 151	265 393		265 393
Assurance						
Autres	240 644	(22 350)	218 294	238 529	(18 691)	219 838
Produits nets de commissions	804 625	(70 431)	734 194	772 667	(49 429)	723 238

Note 3 - GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

	En milliers de DH					
	31/12/2021		31/12/2020			
	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	399 439	769	399 208	320 982		320 982
Instruments financiers dérivés						
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
Total	399 439	769	399 208	320 982		320 982

Note 4 - GAINS NETS SUR ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH	
	31/12/2021	31/12/2020
Titres à revenu fixe	132 984	149 248
Plus ou moins-values de cession sur Bons du Trésor et valeurs assimilées	66 422	121 395
Plus ou moins-values de cession sur autres titres de créance	66 562	27 853

Note 5 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	En milliers de DH					
	31/12/2021		31/12/2020			
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immobilies de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	45 621	102 686	(57 065)	42 199	82 447	(40 248)
Total net des produits et charges des autres activités	45 621	102 686	(57 065)	42 199	82 447	(40 248)

Note 6 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	En milliers de DH	
	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	755 502	785 971
Impôts et taxes	67 162	64 852
Charges externes	459 138	449 612
Autres charges générales d'exploitation	20 791	118 429
Total	1 302 593	1 418 864

Note 7 - COUT DU RISQUE DE LA PERIODE

	En milliers de DH	
	31/12/2021	31/12/2020
Dotations nettes des reprises	(91 811)	(131 800)
Dépréciation du risque de crédit des prêts et créances	(53 195)	(65 662)
Dépréciation du risque de crédit des titres	(28 770)	1 792
Risques et charges	(9 846)	(67 929)
Dotations nettes des reprises		
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Autres	(17 681)	(16 514)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées		(15 910)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	(17 681)	(604)
Récupérations sur prêts et créances amorties		
Coût du risque	(109 492)	(148 314)

Note 8 - GAINS ET PERTES SUR LES AUTRES ACTIFS

	En milliers de DH	
	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Plus-values de cession	470	295
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	470	295

Note 9 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

CHARGE NETTE DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	31/12/2021	31/12/2020
	En milliers de DH	
Charge d'impôts courants	259 621	241 102
Charge nette d'impôt différés de l'exercice	25 470	(39 095)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	285 090	202 007

TAUX EFFECTIF D'IMPOT

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat avant impôt	684 418	406 726
Charges d'impôt sur les bénéfices	285 090	202 007
Taux d'impôt effectif moyen	42%	50%

Variation de droit d'utilisation	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Autres	31/12/2021
Immobilier					
Valeur brut	1 157 000	109 160	(31 579)	(304)	1 157 000
Amortissements et dépréciations	(185 064)	(145 411)	16 640	34	(185 064)
Total Immobilier	891 945	(36 251)	(12 739)	(470)	942 485
Mobilier					
Valeur brut	13 062	3 656	(528)	(16)	16 227
Amortissements et dépréciations	(5 913)	(3 633)	372		(9 074)
Total Mobilier	7 169	155	(156)	(16)	7 163
Total droit d'utilisation	995 114	(36 097)	(12 895)	(486)	949 637

Variation de l'obligation locative	31/12/2020	Augmentations	Remboursements	Autres	31/12/2021
Dettes locatives	1 006 369	112 840	(151 197)	(463)	967 567

Note - IFRS 16

En milliers de DH

Détail des charges des contrats de location	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	(28 357)	(15 588)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(148 944)	(71 812)

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles	1 427 909	1 368 162
<i>dont droits d'utilisation</i>	949 638	1 068 114

Passifs au titre de la dette locative	31/12/2021	31/12/2020
Comptes de régularisation et autres passifs	2 599 019	2 631 021
<i>dont dettes de location</i>	967 557	1 068 878